



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

17 mai 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.490

**OBJET : ASSOCIATION NATIONALE DES VILLES ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE -
RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2010**

Le 17/05/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/05/2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Brigitte DEVESA à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Robert FOUQUET à M. Alexandre GALLESE, M. Jean-Christophe GROSSI à M. Helliot BRAMI, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, M. Christian LOUIT à M. Gérard GERACI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à Mme Fleur SKRIVAN

Excusés sans pouvoir :

Mme Michèle JONES

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



08.02

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Direction Des Musées &
Du Patrimoine Culturel

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 17/05/10

RAPPORTEUR : Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : ASSOCIATION NATIONALE DES VILLES ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE -
RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2010 - Décision du Conseil

Chers Collègues,

Comme chaque année, nous devons renouveler notre adhésion à l'Association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire.

Cette association, dont le siège est à Paris - 42 boulevard Raspail -, a pour but de contribuer au développement de la politique des villes et pays d'art et d'histoire dont elle représente les intérêts collectifs en liaison étroite avec le Ministère de la Culture et de la Communication.

L'association se donne comme objectifs :

- d'animer le réseau de ses adhérents pour développer une politique de valorisation et de médiation du patrimoine, de l'architecture et de l'urbanisme en centres anciens, en lien avec le contexte économique et touristique.
- de faciliter la connaissance mutuelle des expériences en créant des échanges entre élus, scientifiques, experts et praticiens du patrimoine; l'association organise des formations, des rencontres et des visites à destination des élus et des fonctionnaires des collectivités territoriales.
- d'organiser le dialogue entre tous les acteurs du patrimoine et participer à la réflexion autour de la mise en valeur du patrimoine et de son implication dans le tissu économique et touristique. A cet effet, elle organise régulièrement des colloques sur des thèmes variés, juridiques, techniques, le mécénat, les projets européens, etc.

La base de calcul est de 0,040 € par habitant, soit pour notre ville une somme arrondie à 4.200 € déduction faite du plafonnement.

Aussi, en raison de l'intérêt présenté par le projet de ce réseau, je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le renouvellement de l'adhésion de la ville à cette association pour l'année 2010.
- **DIRE** que la somme de 4.200 € (*quatre mille deux cent euros*) sera imputée sur le budget de la ville au chapitre 92322-6281-1871 qui présente les disponibilités nécessaires.
- **AUTORISER** l'Elue déléguée au Patrimoine à représenter la Ville et remplir toutes les formalités correspondantes à cette adhésion.

**2010.490 - ASSOCIATION NATIONALE DES VILLES ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE -
RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2010**

Présents et représentés	: 54
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/05/2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**